

MAITRISE DE L'ASPECT BUDGETAIRE DE L'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

17 octobre 2017



Contexte

Depuis les années 2008-2009, on ne cesse de parler de crise économique. Ce paysage est désormais installé et a, inévitablement, touché en premier lieu, le monde du bâtiment. Les budgets, qu'ils soient publics ou privés, alloués aux constructions sont désormais plus serrés, dans un contexte réglementaire accru et une zone géographique comme l'ouest où la pression foncière s'accroît.

De nouvelles données sont donc à prendre en compte par les concepteurs pour proposer à leurs donneurs d'ordre des bâtiments économiques à l'investissement et/ou pérennes pour permettre une exploitation aisée et maîtrisée économiquement.

Cette maîtrise budgétaire de projet passe par la compétence de l'économie de la construction à tous les stades d'un projet, de la programmation à celui de la fin de vie d'un bâtiment.



Objectifs

Appréhender le volet économique dans le projet architectural.

Identifier le rôle de l'économiste de la construction parmi les autres acteurs de la maîtrise d'œuvre.

Utiliser les bonnes méthodes financières pour l'étude et les coûts.

Utiliser les ordres de grandeur des coûts de la construction.



Public

Architectes et collaborateurs, ingénieurs, entreprises de la construction, maîtrise d'ouvrage, personnels des collectivités territoriales.



Durée

La formation se déroule sur une journée de 7 heures.



Lieu

La formation a lieu à l'ENSA de Nantes.

Programme de la journée

- Appréhender le volet économique dans le projet architectural.
 - Les différentes missions économiques (programmation, jury, commissions techniques, équipe de maîtrise d'œuvre...).
 - Identifier les éléments économiques donnés et /ou imposés aux différents stades du projet.
 - Comment identifier la viabilité du projet ?
- Identifier le rôle de l'économiste de la construction parmi les autres acteurs de la maîtrise d'œuvre.
 - Les autres intervenants d'une équipe/ leur rôle.
 - Les intervenants externes à l'équipe.
 - Les relations entre les différents intervenants, les responsabilités et le rôle de chacun dans l'économie d'un projet qui en découle.
 - Le rôle de l'économiste dans un jury/ une commission/ une expertise.
- Utiliser les bonnes méthodes financières pour l'étude et les coûts.
 - Y-a-il une méthode ou des méthodes de chiffrage ?
 - Laquelle ou lesquelles à privilégier ?
 - Quelle est la pertinence et l'exactitude du chiffrage ?
 - Comment interpréter les données ?
- Utiliser les ordres de grandeur des coûts de la construction.
 - Est-ce que tous les projets peuvent/ doivent se chiffrer de la même façon ?
 - Notions de « rentabilité ou d'amortissement des investissements dans un projet.
 - Amplitudes des données à chiffrer.

Méthodes pédagogiques

La pédagogie active est préconisée impliquant directement les participants : nombreuses interactions entre le formateur et les participants, appuyés sur les expériences professionnelles, illustrations par l'étude de cas concrets.

Formateur

Olivier Vallée - économiste de la construction – Carré d'Aire

Contact

Carole Moreau, ingénieur formation du Pôle Atlantique

PARCOURS « ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION »

Je m'inscris aux modules (cocher la case) :

- Module A : Maitrise de l'aspect budgétaire - 17 octobre 2017 - tarif : 500 €/jour**
- Module B : Performance des matériaux, cycle de vie et ancrage territorial - 500 €/jour**
- Module C : Optimisation des systèmes constructifs - tarif : 500 €/jour**

L'inscription à un module donne droit à une réduction de 50 € sur toute inscription à un autre module du parcours de formation (valable un an à compter de la date du module suivi).

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le participant :

Prénom : Nom :

Fonction :

Structure : Nom du directeur de la structure :

Code NAF : Effectif :

Adresse postale :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Ci-joint le chèque d'acompte de 30 % du tarif par module à l'ordre de : **l'agent comptable de l'Ecole Centrale de Nantes**

A envoyer à :

Ecole Centrale de Nantes – DDRI

Pole Atlantique

1 rue de la Noé - BP 92101 - 44321 Nantes cedex

Date :

Signature et cachet de l'entreprise

L'inscription sera effective à la réception du bulletin d'inscription dûment renseigné, accompagné du chèque d'acompte, dans la limite des places disponibles. Chaque inscription fera l'objet d'une confirmation par mail. Pour les désistements effectués entre 2 et 15 jours francs avant le début de la formation, l'organisme retiendra 50% du coût global. Pour une annulation à moins de 2 jours francs avant le début de la formation, l'organisme retiendra 75% du coût global. Les remplacements sont acceptés après justificatifs et accord de l'équipe pédagogique du Pôle Atlantique.